

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 3 JUILLET 2024

Le trois juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 27/06/2024, se sont réunis en Mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaients présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeanine BAYARD, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES

Excusés : Marc BONJOUR, Xavier Poulat

Absent : Daniel BROSSE

Soit dix membres présents sur treize en exercice.

Secrétaire de séance : Gilbert BONJOUR

**AMENAGEMENT DE L AIRE DE JEUX
APPROBATION DE L ORGANISATION GENERALE DE L ESPACE**

Mr le Maire présente la proposition de Mr Chomienne, maître d'œuvre, concernant l'aménagement de l'aire de jeux.

Son projet s'inscrit dans une approche paysagère et de respect de l'environnement, tout en tenant compte de la topologie du terrain (2 m de dénivelé entre le quai de bus et les sanitaires publics). Il souhaite dégager la vue et réaliser des ouvertures sur des points stratégiques du village (pigeonnier, clocher de l'église, etc) ainsi que rappeler le passage de la rivière sous cet espace.

Trois plate-formes seront délimitées, avec un dénivelé entre elles, marqué par de petits murs de soutènement :

- En haut, un city stade le long de la route métropolitaine de 22m x 12m, avec un revêtement synthétique et une haie de 2.50 m côté route qui servira de pare-ballons.

Sur ce niveau se trouveront également des agrès de fitness ainsi qu'une table de pique nique, des bancs et un espace pour le stationnement des vélos

Des places de parking engazonnées sont prévues le long de la route. ainsi que l'abri bus

- Au centre, deux terrains de boules en terre battue, avec des bancs et des tables de pique nique

- Dans la partie basse, un espace jeux pour enfants organisé autour du grand arbre déjà présent, avec des bancs.

L'emplacement exact sera défini après la réalisation de sondages de sols

Le terrain sera traversé par une rivière sèche, à l'emplacement de celle qui passe dessous, en forme de noue, qui servira à recueillir les eaux pluviales.

L'entièreté des espaces sera accessible aux personnes porteuses de handicap.

Certains arbres et arbustes seront gardés, tandis que d'autres seront abattus (notamment ceux situés derrière l'abribus) ; le projet final comptera plus d'arbres qu'actuellement.

Un certain nombre de remarques ont été formulées par les Conseillers et devront être réétudiées :

- la haie pare-ballons le long de la route métropolitaine ne devra pas être trop haute afin de ne pas boucher la vue sur le village

- la plate-forme podium autour du grand arbre, vers l'espace jeux, prévue dans le projet initial, devra être maintenue

- l'espace fitness prévu à l'angle du terrain devra être déplacé dans un endroit plus abrité des regards
- un toboggan devra être ajouté
- la taille de l'abribus devra être réduite et un deuxième créé le long de la descente
- le revêtement en copeaux de bois prévu sur l'espace jeux pour enfants devra être remplacé par un sol amortissant synthétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'organisation générale du projet d'aménagement de l'aire de jeux
- demande à Mr le Maire de transmettre les remarques émises au maître d'oeuvre

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LE PLAN D' ACTIONS ASSOCIÉ

Mr le Maire présente le Document Unique sur l'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions associé.

Ce document présente les différents postes de travail de la commune, les risques liés à chaque situation de travail (accidents du travail possibles ou problèmes d'hygiène), une évaluation de leur gravité et le plan d'actions à mettre en place pour les éviter.

Il convient ainsi de :

- Former le personnel en matière d'hygiène et de sécurité
- Acheter différents matériels
- Organiser le travail différemment pour certaines tâches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Document Unique ci-dessus présenté
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADHESION A L'UFCV

Mr le Maire rappelle que Florence Garnier, directrice du périscolaire, participe à un réseau intercommunal de directeurs d'accueils périscolaire. Le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, qui organisait ce réseau, s'est désisté suite à la réorganisation de ces accueils mise en place par la CAF.

Malgré cela, les réunions mensuelles des directeurs continuent à fonctionner, toujours animées par l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances). Il se trouve que toutes les communes participant à ces rencontres adhèrent à cet organisme, sauf celle de Valfleury.

Devant l'importance du fait que la directrice du périscolaire puisse continuer à participer à ce réseau, il est proposé d'adhérer à l'UFCV ; la cotisation annuelle étant de 140 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'UFCV
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Sonia Vouzelaud, adjointe au maire, présente un courrier de La Pause Déjeuner, fournisseur des repas de la cantine scolaire, prévoyant une hausse des tarifs.

En effet, compte-tenu de l'augmentation des coûts des matières premières, de l'énergie et des frais de personnel, cette société prévoit une hausse de 5 % de ses tarifs.

Ainsi la facturation des repas des élèves de maternelle passera de 4.30 € à 4.51 € et celle des classes élémentaires passera de 4.50 € à 4.72 €.

Il est proposé de répercuter cette hausse sur le prix des repas facturés aux parents à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- les repas des élèves de maternelle passeront de 4.80 € à 5.04 €
- les repas des élèves des classes élémentaires passeront de 5.00 € à 5.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation des tarifs de cantine ci-dessus présentée
- Approuvent la modification du règlement de la cantine en ce sens
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POINTS ABORDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATIONS

ECOLE/CANTINE/PERISCOLAIRE

- **La remise de cadeaux** aux deux élèves de CM2 s'est déroulée durant la kermesse organisée par le Sou le 21 juin 2024. Une clé USB (gravée de leur prénom et du logo de la commune) ainsi qu'un dictionnaire d'anglais leurs ont été remis par Mr le Maire
- **L'école comptera 45 élèves** à la rentrée de septembre 2024 : 22 dans la classe maternelle et 23 dans la classe CP/CE/CM. 6 nouvelles familles seront accueillies
- **Le voyage scolaire** à Bully s'est très bien passé ; tout le monde remercie la mairie pour la subvention octroyée
- **Les volets roulants** (à énergie solaire) installés dans la classe maternelle sont très appréciés. Ce local va être repeint et une VMC installée durant les vacances d'été
- **De petits travaux** sont à prévoir : l'installation d'étagères vers le local poubelles ainsi que la réfection de la peinture de la dinette
- **Afin de réduire le bruit et le temps de présence** des enfants à la cantine, une expérimentation est en cours permettant de faire déjeuner alternativement les grands et les petits et offrant la possibilité d'une récréation plus longue
- **Une table et 8 chaises** adaptées à la taille des élèves de petite section de maternelle vont être achetées pour un montant de 505 € TTC

BATIMENTS COMMUNAUX

- **L'installation des panneaux photovoltaïques** sur le toit de la salle polyvalente a commencé ; le chantier devrait durer une dizaine de jours. La moitié de son coût sera pris en charge par le Plan de Relance de St Etienne Métropole

VOIRIE

- **Un troisième tronçon de l'aqueduc** romain du Gier, visible depuis un chemin de Valfleury, pourrait être mis en valeur par le Syndicat en charge de cet équipement (SIARG)
- **Les travaux d'enfouissement** des lignes à haute tension sont terminés. Les chemins ont été remis en état, avec la pose d'enrobé sur les tranchées et un gravillonnage ailleurs
- **Suite à une succession de gros orages**, beaucoup de chemins ont été ravinés et de nombreux fossés sont à curer. Le service voirie de St Etienne Métropole est intervenu
- **L'enrobé** du chemin des Sources et du chemin des Chabaudières sera réalisé à l'automne
- **L'épareuse** a été passée par l'employé communal sur les chemins goudronnés
- **Du point à temps** à été fait sur différents nids de poule

DIVERS

Centre nautique de Génilac :

- les nouveaux équipements ludiques seront ouverts à compter du 10 juillet 2024. Ils paraissent très attractifs et comptent un sauna, un pentagliss, une structure gonflable, etc

- suite à un problème de recrutement de maîtres nageurs, certains cours ont dû fermés. C'est le cas du cours d'aqua fitness, ce qui a donné lieu à une pétition de la part des participants. Des négociations sont en cours avec l'ensemble du personnel du SIPG concernant les rémunérations.

- **Les associations** suivantes remercient le Conseil pour les subventions octroyées : AFP France Handicap, Aispas, Pep42, Téléthon, Sou de l'école et MJ&Co

- **Une station pour vélos**, financée par St Etienne Métropole, va être installée au Col de la Gachet. Elle comprendra une tour de réparation (support vélo + outils), 4 rack de stationnement et une pompe à pied. Une dalle de propreté en béton sera installée, sur laquelle le matériel sera ancré

- **Suite au passage de la flamme olympique** dans la Loire, le Comité Olympique a offert une torche à St Etienne Métropole. Elle circulera dans différentes communes, dont Valfleury. La date reste à définir

- **Le camion à pizzas** qui était installé les mardis soirs au Col de la Gachet ne conservera pas ce jour de vente et reste disponible les autres jours aux particuliers sur St Christo-en-Jarez

- **Emmanuel Mandon, député**, a adressé une réponse suite au vœu pris par le Conseil en soutien aux agriculteurs

- **La course « Courir pour des pommes »** empruntera certains chemins de la commune (La Gachet, la Font du Loup, la Sibertière, etc) le 22 septembre 2024.

- **Suite à la fermeture du Relais Poste de St Christo en Jarez**, les avisés sont redirigés sur l'agence postale communale de Valfleury. Cela occasionne un surcroît de travail pour les employées. La direction de la Poste et la mairie de St Christo en Jarez souhaiteraient rouvrir un Relais mais n'ont pas de solution pour l'instant

- **L'ouverture du Val Gourmand** devrait se faire au 1^{er} septembre 2024